

*Initiatives ministérielles*

• (1710)

Mais la proposition qui semble tout à fait inexplicable, c'est l'obligation de déposer les avis de motion à être insérés au *Feuilleton des avis* avant 14 heures le vendredi. Cela s'inscrit dans une réforme qui prévoit que la séance sera levée à 16 heures le vendredi. Le bureau du *Feuilleton des avis* doit assurément demeurer ouvert tant que la Chambre siège. Cette modification provient sûrement des bureaucrates ou des politiques qui adorent les petites manigances politiques. Mais cela va-t-il vraiment faciliter les travaux du gouvernement? Cela améliorera-t-il les principes d'équité garantissant à quiconque le droit de donner avis dans un tribunal, quasi-judiciaire ou autre, tandis que le gouvernement veut nous enlever ce droit à 14 heures le vendredi, au lieu de 16 heures?

Je veux être honnête envers tous les députés. Certaines modifications proposées dans le cadre de cette réforme sont acceptables ou pourraient l'être dans d'autres circonstances. Le gouvernement suggère, par exemple, que les motions proposant qu'un projet de loi soit présenté ou lu pour la première fois soient réputées adoptées après la publication de l'avis. Autrement dit, ces motions ne seraient pas mises aux voix.

Notre parti a toujours soutenu que tous les députés devraient pouvoir, sans entrave, proposer un projet de loi. L'étape de la première lecture ne vise qu'à demander la permission pour faire imprimer le projet de loi et l'adoption de la mesure législative à cette étape ne signifie pas que les députés approuvent le contenu du projet de loi.

Toutefois, vu les circonstances dans lesquelles ces modifications sont proposées, il nous est plus difficile de les appuyer. Avec cette réforme, le gouvernement tente de supprimer le plus grand nombre possible de moyens dont disposent les députés pour exprimer le mécontentement de leurs électeurs. Quand les moyens légitimes dont dispose la population pour formuler ses récriminations lui seront retirés, les gens trouveront d'autres façons moins constructives de s'exprimer.

Pour protester, il a fallu parfois exiger un vote à l'étape de la première lecture. En proposant de ne pas mettre ces motions aux voix, le gouvernement retire à la Chambre des communes une soupape de sûreté relativement inoffensive. Il s'apercevra que les différends seront exprimés autrement, probablement de façon beaucoup moins plaisante.

Il en va de même pour la proposition permettant au gouvernement d'accomplir, en donnant un simple avis, ce qu'il a toujours fait, au moyen d'un ordre spécial pour décider de la présentation du budget. La proposition du gouvernement est plutôt vague et pourrait être interpré-

tée de bien des façons. Je ne veux pas donner l'impression que les ministériels voudraient manipuler le fonctionnement de la Chambre des communes. Je ne veux pas laisser entendre pareille chose, mais je suis convaincu que d'autres commentateurs le feraient, monsieur le Président, comme vous pouvez sûrement en parler longuement. En soi, cela ne semble pas porter atteinte au fonctionnement de la Chambre.

Le gouvernement propose également d'apporter certains perfectionnements au processus des votes par appel nominal. La Chambre a commencé depuis quelques années seulement à reporter les votes, et il est naturel que nous songions maintenant à apporter certains changements à ce processus.

De même, en supprimant la possibilité de faire sonner le timbre d'appel à répétition lorsque la Chambre doit procéder à une succession de votes, on ne fait que refléter ce qui est maintenant devenu un usage ordinaire à la Chambre. Tout le processus des votes par appel nominal à la Chambre est devenu depuis un certain temps insatisfaisant pour la plupart des députés. Les recommandations du Comité McGrath n'ont pas été complètement mises en oeuvre, et il y a eu au fil des années d'autres recommandations qu'il vaut également la peine d'examiner davantage.

Enfin, le gouvernement propose un processus qui officialiserait le pairage. Cet usage était assez répandu autrefois, et les députés prenaient souvent la peine de signaler à la Chambre qu'ils avaient pairé l'un avec l'autre. Pour le moment, mon parti n'a pas décidé d'accepter le principe du pairage, mais si d'autres partis à la Chambre en décident ainsi, nous sommes bien disposés à leur permettre de signaler leurs pairages à leur guise.

L'ensemble de modifications du gouvernement comporte un certain nombre de mesures très positives. Tout d'abord, il y a les perfectionnements proposés au débat sur la motion d'ajournement, en fin de séance. Ces modifications permettront de participer à davantage de députés, d'aborder davantage de sujets d'actualité, et donneront certains recours aux députés dont le gouvernement refuse de répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*.

De même, le gouvernement a pris une mesure positive en proposant de faire inscrire au *Feuilleton* les motions concernant les amendements que le Sénat apporte aux projets de loi. Cela facilitera énormément à la Chambre la tâche d'étudier des questions qui sont souvent très complexes et de nature très technique.

Enfin, il faut féliciter le gouvernement de poursuivre le processus de modernisation de l'étude des affaires émanant des députés. Cela a commencé avec le rapport McGrath, et le gouvernement cherche maintenant à